



Des voix féministes dans l'islam: le cas du féminisme islamique dans les États musulmans et en contexte migratoire

Par Leïla Benhadjoudja ¹

Les événements qui ont bouleversé le visage politique du monde arabe ces derniers mois en ont surpris plusieurs. De nombreux analystes s'entendent pour dire qu'il était difficile de prévoir de tels bouleversements. Une chose est sûre, dans la foulée des protestations qui vont du Maroc jusqu'au Yémen, des hommes et des femmes militaient pour la fin des régimes répressifs et oligarchiques. Cependant, certaines interrogations se font entendre : qu'en est-il du rôle des femmes dans cette contestation ? Ces dites révoltes arabes seront-elles bénéfiques pour l'avancée des droits des femmes ?

On pourrait en douter à entendre Moustafa Abdeljalil, le président du *Conseil national de transition libyen* (CNT), qui s'est empressé de rétablir la polygamie et d'interdire le divorce. Mais, par contre, on peut se réjouir du fait que la parité ait été adoptée, le 11 avril 2011, par la *Haute Instance* chargée de préparer les élections en Tunisie.

Aussi bien sur la question des droits des femmes que des droits démocratiques pour les libertés politiques, il est important de souligner que les enjeux sociaux et géopolitiques diffèrent dans le monde arabe. Bien que les révoltes aient eu un effet domino, les acteurs politiques et le portrait social sont loin d'être homogènes d'un pays

à l'autre. C'est dans cette même perspective qu'il serait trompeur de croire qu'il existe un lien causal direct entre l'avancée des droits des femmes et les révoltes.

Ces révoltes, croyons-nous, sont davantage des signes révélateurs de l'usure des régimes répressifs plutôt que des indicateurs fiables de certaines mutations sociales ou des avancées des droits des femmes. Si nous devons nous interroger sur le rôle des femmes dans ces régions, il faut d'abord s'intéresser aux acteurs présents. Nous proposons dans cet article une présentation d'une forme d'expression sociopolitique fort pertinente, à notre avis, et encore peu connue : le féminisme islamique.

Les droits des femmes et l'islam

L'islam est-il machiste ? C'est la question posée par Asma Barlas, intellectuelle pakistanaise vivant aux États-Unis, dans son célèbre ouvrage *Believing Women in Islam, understanding patriarchal interpretations of the Qur'an* et sur laquelle elle se penche longuement. Elle souligne que la contextualisation du discours religieux permet de comprendre que les normes patriarcales précèdent le texte religieux. Aussi, l'interprétation et la codification du système juridique musulman ne peuvent être que la continuité de la culture dominante. D'où la nécessité de démontrer que le patriarcat n'est pas un précepte islamique, mais un système qui a imprégné les interprétations coraniques. Cependant, plusieurs orientalistes font une lecture essentialiste et soulignent que *l'islam a contribué à abaisser la condition de la femme* ². Cet essentialisme témoigne de la confusion récurrente entre l'islam comme religion et l'islam comme pratique sociohistorique ³. S'il est vrai que, dans la plupart des États

arabes et musulmans, le Code de la famille (Code du statut personnel) est l'expression légale des inégalités entre les femmes et les hommes, il serait simpliste et culturaliste d'attribuer cette situation aux seules interprétations patriarcales de la religion. Pensons aux cas du Maroc ou de l'Algérie par exemple : ces États ont souvent voulu faire taire les groupes de gauche, dont les féministes étaient membres, et ont « sacrifié » les questions du statut personnel aux forces conservatrices pour faire alliance contre la gauche démocrate⁴.

La question de la condition féminine et du code de la famille dans les États arabo-musulmans est très vaste et diversifiée. Pourtant, un fait structurant demeure comme une sorte d'invariant de la pratique politique : la plupart des États ont utilisé des discours à référent religieux pour justifier des mesures antidémocratiques. C'est dans cette logique que les droits des femmes ont été limités. La sociologue Fatima Oussedik le souligne pour le cas algérien : *La configuration de ce régime [algérien] explique qu'il se soit appuyé sur ce que l'on peut nommer un Islam plébéien autoritaire. On peut comprendre alors qu'il ne fait que manipuler la question du droit des femmes dans une logique antidémocratique.*

Même si les lois et les Codes de la famille peuvent freiner le processus de démocratisation et l'égalité entre les sexes, les mutations sociales se font toujours sentir telles des pressions sur la politique. À l'échelle mondiale, et le monde arabo-musulman ne fait pas exception, les femmes sont de plus en plus présentes dans l'espace

public et ont accès au marché économique, elles sont de plus en plus scolarisées, l'âge du mariage a reculé et le taux de fécondité est en baisse. L'effet de ces changements se traduit à plusieurs niveaux à la fois dans une modification des rôles sociaux où les femmes gagnent en autonomie et, jusqu'à un certain point, dans les rapports moins inégalitaires. Certes, le principe d'égalité n'est pas institutionnalisé; toutefois le paysage social change et tend vers une sécularisation progressive qui induira peut-être des réformes politiques allant dans le sens d'une plus grande égalité dans les rapports hommes-femmes.

C'est dans le contexte de ces mutations qu'est né le féminisme islamique. Et c'est dans cette même logique que se trouve la singularité de ce type de féminisme. Il est, à notre avis, en mesure de répondre à la manipulation du registre religieux et à la surenchère qu'en font certains partis politiques au nom de l'islam. Le féminisme de type « islamique » fournit des éléments de contestation des interprétations patriarcales de la religion et retire aux hommes le privilège d'être les seuls à produire du savoir et des lois au nom de la religion. Ce féminisme, loin d'être une spécificité des pays musulmans, prend également forme chez les intellectuelles musulmanes occidentales et élargit ainsi l'éventail du féminisme en Occident. Ce mouvement ne passe pas inaperçu et provoque, par le fait même, un débat (dont la commission Bouchard-Taylor nous a donné un aperçu) sur l'altérité et notre façon d'appréhender le couple religion et féminisme.

Féminisme islamique: de quoi parle-t-on?

Le féminisme islamique⁵ est un discours porté par des femmes musulmanes désireuses de contribuer à une lecture féministe du corpus islamique. Cette lecture, basée sur le principe d'égalité totale et absolue entre les sexes, se développe en opposition à la tradition patriarcale. Ce type de féminisme se distingue du féminisme laïque dans la mesure où il s'inscrit dans le paradigme religieux. Ses arguments en faveur du principe d'égalité se réfèrent au Coran et à la tradition du prophète. Pour sa part, le féminisme laïque puise ses arguments dans des principes non-religieux, dits séculiers.

La spécialiste du féminisme islamique et professeure à l'Université Georgetown, Margot Badran, considère que le féminisme islamique a pour but *d'aller chercher dans les profondeurs du Coran son message d'égalité des genres et de justice sociale, et de ramener ce message à la lumière de la conscience et de l'expression et d'y conformer, par un bouleversement radical, ce qu'on nous a si longtemps fait prendre pour de l'islam.*⁶ Le féminisme islamique s'est d'abord présenté comme un discours intellectuel avant de prendre forme dans le corps social. En tant que discours théorique, il porte un regard féministe sur le Coran et la tradition du prophète afin d'en révéler le caractère égalitaire. Certaines intellectuelles musulmanes et féministes sont très critiques face au *fiqh*, la jurisprudence islamique, car il a toujours été confié aux hommes. Dès lors, la culture patriarcale ambiante a nécessairement connoté les lois islamiques

puisqu'interprétées exclusivement par des sujets masculins.

La sociologue marocaine, Fatima Mernissi, célèbre pour son ouvrage *Le harem politique : le Prophète et les femmes*⁷ est une des pionnières de cette démarche, une des premières intellectuelles à questionner la domination masculine dans la pratique islamique. Elle s'est même permis de douter de l'authenticité de certains *hadiths* (paroles du prophète) et a voulu démontrer la manipulation politique du discours religieux. Elle a été l'une des premières à réclamer et promouvoir une relecture du Coran et des *hadiths*, en se tenant loin des tendances conservatrices et des intérêts politiques. Elle estime que, pour mieux comprendre le message religieux, il faut même faire appel aux sciences modernes telles que la psychanalyse, la sémiotique et la linguistique.

Amina Wadud, intellectuelle américaine convertie et professeure d'études islamiques à l'Université du Commonwealth en Virginie est une autre figure incontournable du féminisme islamique. Wadud a fait une relecture du Coran en utilisant le concept analytique du « genre » et en partant du principe d'égalité⁸. Elle a élaboré, selon Margot Badran, une théorie coranique de l'égalité des genres. Wadud est également très connue pour avoir dirigé une prière en mars 2005 à Manhattan alors que la tâche de guider la prière est traditionnellement et exclusivement réservée aux hommes. Bien que trois mosquées lui aient refusé l'accès, Wadud contesta cet interdit et dirigea une prière mixte dans une église anglicane. Plus encore, durant « son

prêche », la femme imam utilisa des pronoms masculins, féminins et neutres pour parler d'Allah, fidèle au principe que Dieu n'a pas de genre.

Nous pourrions citer de nombreuses autres intellectuelles qui produisent une exégèse féministe⁹. Leur méthodologie varie selon l'angle de la réflexion : l'*ijtihad* (l'effort de réfléchir sur le texte coranique), remise en question du *fiqh* (l'interprétation du Coran pour se soumettre à des lois divines), tout en utilisant les sciences modernes pour mieux comprendre le sens du message. Ces nouvelles approches permettent au féminisme islamique de produire de nouvelles interprétations du texte coranique et mettent en lumière des questions rarement abordées par les hommes. Apparaît alors une herméneutique féministe qui renverse l'esprit patriarcal, qui a monopolisé le corpus musulman. Le féminisme islamique prend donc plusieurs formes et, s'il est principalement apparu comme un courant intellectuel, il tend à prendre racine dans la société civile.

Un changement de paradigme et défis pour penser la diversité

Le féminisme islamique se développe et prend différentes formes. Il suscite de vives réserves auprès des féministes, tant en Occident que dans les pays musulmans. Ce phénomène nouveau fait douter de sa capacité à concilier les exigences contemporaines d'égalité et le texte religieux estimé sacré chez les musulmans. S'il est vrai, d'une part, qu'il ne s'agit pas de suresti-

mer les possibilités de réformes du féminisme islamique, il faut, d'autre part, comprendre que le féminisme connaît de nouveaux paradigmes et que l'on doit repenser ses expressions. Les sociétés multiculturelles, comme le Québec, sont confrontées à ce changement et font face aux défis de penser le féminisme autrement.

Aussi est-il important d'interroger l'opinion réduisant la croyance et la pratique religieuses à des formes d'aliénation nécessairement anti-féministes. Une opinion particulièrement répandue dans le cas des femmes musulmanes souvent perçues comme un groupe homogène, dominées et soumises au système patriarcal. Elles sont rarement présentées comme des sujets sociaux conscients et actifs. Un jugement particulièrement lourd pour les femmes qui portent le hidjab, car il est difficile de se départir de cette méfiance et du présupposé que les femmes musulmanes croyantes vivent nécessairement sous les contraintes de leur communauté. Pourtant, un grand nombre de ces femmes sont diplômées, indépendantes financièrement, mères monoparentales, chef de famille, militantes de parti, etc. Une panoplie de situations que vivent de diverses façons les femmes québécoises. Il devient donc désormais nécessaire d'accepter et d'entendre les voix de femmes qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans un schéma identique à celui que prônent les féministes occidentales. Il faut bien le reconnaître, les apports de l'immigration et de la diversité qui la caractérise nous permettent de comprendre que l'expérience religieuse s'inscrit

différemment dans les patrimoines culturels de certains groupes.

Le féminisme islamique : une révolution tranquille ?

Le féminisme islamique semble être porteur de nombreux changements qui vont dans le sens de l'avancée des droits des femmes et du principe d'égalité. Depuis 2005, plusieurs groupes et associations de féministes islamiques se réunissent à Barcelone pour un congrès mondial. La *Junta Islamica Catalana* a permis la réalisation d'un tel congrès dont l'objectif est de partager les différentes expériences pour une lutte commune.

Il nous semble que ce type d'initiatives et le travail fait par les différents groupes dans les différents continents se présentent telle une révolution tranquille. Les changements et les victoires se font graduellement, mais sûrement. La singularité de ce féminisme tient au fait qu'il ne s'inscrit pas en rupture, mais en continuité avec la réalité de chacune des sociétés musulmanes. Dans ces sociétés, la religion continue à jouer un rôle important dans les rapports sociaux et les luttes politiques, si bien que les luttes féministes connaîtront certainement un cheminement différent de celui de l'Occident. La conjoncture et les enjeux dans lesquels se trouvent les femmes musulmanes sont très spécifiques et le mouvement féministe doit lui aussi s'inscrire dans cette spécificité. À ce propos, nous reprenons la très juste phrase de Margot Badran [*le féminisme*] *est une plante qui ne pousse que dans son propre sol.*

Conclusion : la solidarité exige d'en finir avec le secours et la pitié

Le travail de ces femmes qui renversent le pouvoir masculin en s'appropriant le corpus religieux est certainement long et ardu, mais il nous semble être le printemps le plus révolutionnaire qu'aient connu les sociétés arabes et musulmanes depuis plusieurs décennies.

Certes, des discours tributaires de notre positionnement social imprègnent toujours nos visions intellectuelles. Mais y jouent aussi des configurations géopolitiques et l'inégalité des rapports de pouvoir à l'échelle mondiale. Il en résulte que la portée spécifique de tout discours est limitée historiquement et géographiquement. Même les discours se voulant émancipateurs n'y échappent pas. Toute personne pour qui les valeurs religieuses sont importantes ne les voit certainement pas comme des contraintes, elle les voit comme des idéaux pour lesquels elle lutte.

Les femmes musulmanes ne sont pas totalement autres, elles ne vivent pas sans aucun lien avec les sociétés occidentales; elles n'habitent pas un monde radicalement séparé du nôtre, isolées dans leur propre réalité. Sans doute ont-elles leurs propres façons de vivre, mais celles-ci sont toutes, d'une manière ou d'une autre, modelées par les interconnexions entre les parties du monde que le discours civilisationnel, désormais courant, définit comme Occident et non-Occident, monde judéo-chrétien et monde musulman. Nombre de ces différences viennent d'histoires différentes certes, mais liées les

unes aux autres, d'histoires faites d'interactions et de réactions. Elles sont le produit de différentes circonstances qui ont émergé de nos interactions, que ce soit celles de l'époque des croisades, du colonialisme ou, aujourd'hui, de l'hégémonie mondiale des États-Unis.

Nous pouvons désirer la justice pour les femmes, mais parviendrons-nous à reconnaître qu'il puisse y en avoir différentes conceptions et que différentes femmes puissent vouloir ou choisir des futurs différents de ceux qui paraissent les meilleurs à une vision indifférente de la signification que peut revêtir le religieux ? Aussi, devient-il impérieux de repenser la manière d'appréhender l'altérité et la conception du vivre ensemble. Il ne faut pas croire qu'au Québec tous les citoyens adhèrent aux mêmes valeurs. Il ne faut pas croire non plus que ceux qui ne semblent pas partager les valeurs et le mode de vie de la majorité sont nécessairement *des étrangers*. Cette représentation que l'on peut se faire de soi-même comme société dite d'accueil, celle d'un peuple uni et homogène est une construction de l'esprit, et elle exclut souvent les groupes qui perturbent un imaginaire d'unité.

Il ne s'agit pas non plus de prôner un relativisme culturel qui justifierait un spectre infini de valeurs au nom de la diversité. Non, il est question de reconnaître qu'il existe autre chose que ce que nous croyons être la vie bonne. Malgré les réticences qu'elle suscite, l'émergence d'un féminisme islamique est aussi une voix d'émancipation pour les femmes dans la mesure où celles-ci s'autonomisent, prennent

conscience de leur capacité d'agir et deviennent initiatrices de changement. Et ce, même si elles ne le font pas de la même manière que les féministes d'Occident¹⁰.

Si nous sommes préoccupés par la vie des femmes, y compris par la vie des femmes musulmanes, nous pouvons peut-être, me semble-t-il, travailler au Québec à rendre plus humains les intervenants politiques de nos États. Sans doute n'est-ce pas suffisant : nous pouvons aussi travailler à infléchir les mécanismes de discrimination et les préjugés qui les confortent au sein de nos sociétés où vivent et sont stigmatisées les diasporas musulmanes. Si nous voulons participer à l'avancée des droits des femmes au Québec et ailleurs, nous devrions sûrement le faire avec la volonté de soutenir ceux qui, au sein de ces communautés, travaillent à rendre meilleure la vie des femmes (et des hommes). Quoi que nous fassions, nous devrions le faire avec respect en utilisant les termes d'alliances, de coalitions et de solidarité, plutôt que ceux de secours, salut ou pitié. ●

1 L'auteure est doctorante au Département de sociologie de l'UQAM.

2 Joseph Bourilly, *Éléments d'ethnographie marocaine*, Paris, Larose, 1932.

3 Abdou Filaly-Ansari, *Réformer l'islam? : une introduction aux débats contemporains*, Paris, La Découverte, 2005.

4 La plupart des États ayant l'islam comme religion officielle n'adoptent pas nécessairement un système juridique religieux dans plusieurs aspects de la vie sociale. Une analyse approfondie du système juridique de ces États démontre toutefois que les principes religieux sont invoqués principalement quand il s'agit des questions relatives au statut personnel. Nous avons particulièrement analysé le cas algérien et nous notons des contradictions entre le Texte constitutionnel, qui assure l'égalité de tous les citoyens, et le code de la famille qui donne au père le statut de chef de famille. En s'associant aussi sciemment à la religion islamique, il y a lieu de se demander si l'État n'affirme pas davantage son esprit autoritaire que son attachement aux valeurs religieuses. Car, même si l'islam est déclaré religion d'État, le système juridique s'inspire des principes religieux à des degrés différents d'un État musulman à un autre.

5 Bien qu'il n'existe pas de consensus dans les écrits académiques quant aux distinctions entre féminisme islamique et féminisme musulman, nous proposons

la distinction suivante. Le féminisme musulman compte tous les féminismes naissant dans les sociétés musulmanes. Le féminisme islamique, lui, s'inscrit dans le paradigme islamique. Il est principalement porté par des femmes musulmanes croyantes et pratiquantes.

6 Margot Badran, « Islamic Feminism on the Move », dans M. Badran, *Feminism in Islam : Secular and Religious Convergences*, Oxford, Oneworld Publications, 2009, pp. 323-338.

7 Fatima Mernissi, *Le harem politique. Le Prophète et les femmes*, Paris, Albin Michel, 1987.

8 Amina Wadud, *Qur'an and Woman : Rereading the Sacred Text from a Woman's Perspective*. Ce livre est reconnu comme l'un des ouvrages fondateurs dans la littérature du féminisme islamique.

9 Pour n'en citer que quelques-unes : Alya Baffoun Amina Wadud, Asma Barlas, Riffat Hassan, Asma Lamrabet, Ziba Mir-Hosseini Shahla Sherkat, Shamima Shaikh, Huda Sharawi, Fatima Mernissi, Bchira Ben Mrad, Zilla Huma Usman, etc.

10 Les féministes dans le champ d'études appelé études post-coloniales ont largement défendu l'idée qu'il est nécessaire que les femmes du tiers-monde puissent produire un discours sur elles-mêmes. Nous renvoyons aux travaux des philosophes indiennes Gayatri Chakravorty Spivak et Chandra Talpade Mohanty.